



# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

## VILLE DE SOLLIES PONT

## Séance du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation  
18 mars 2010

Date d'affichage  
18 mars 2010

Objet de la délibération  
*Pôle services techniques -  
Antenne administrative et  
comptable – Demande de  
subvention plateforme Gapeau  
Emploi.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le premier avril deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule.

### Procurations :

**RIGAUD Catherine** donne procuration à **GARRON André**,  
**BOUBEKER Patrick** donne procuration à **KASPERSKI Christophe**,  
**BOUTIER Jean-Paul** donne procuration à **LUQUAND Jean-Pierre**,  
**RIMBAUD Georges** donne procuration à **CHASTAIGNET Elisabeth**.

### Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

## PREAMBULE

La commune organise le vendredi 26 mars 2010 au château de Solliès-Pont, de 9 heures à 18 heures, la plate-forme Gapeau emploi.

Cette journée a pour objectif de regrouper les entreprises, les chercheurs d'emploi, ainsi que les institutions et les associations.

• Les entreprises pourront grâce à cette journée :

- Bénéficier d'une large campagne promotionnelle visant à attirer du personnel
- Répondre aux besoins en personnel sans passer par la lourdeur des processus traditionnels
- Participer à la création d'emplois et à la croissance économique et sociale de la vallée du Gapeau
- Faire connaître leurs services ou produits aux autres exposants et participants
- Nouer des contacts privilégiés avec les partenaires locaux

- Apport pour les demandeurs d'emplois :
- Atelier CV
- Présélection candidat / entretien d'embauche
- Echange avec les institutionnels et les employeurs
- Présentation des différentes fonctions des partenaires

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal que cette opération, dont le coût est évalué à 2 000 euros TTC, peut bénéficier d'une subvention de la part du conseil général au titre des aides aux communes.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Conseil général	1 600.00 euros
Autofinancement	400.00 euros
Montant TTC	<u>2 000.00 euros</u>

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,  
Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,

**A main levée et à l'unanimité des voix**

**APPROUVE** la réalisation de cette opération, pour un montant estimatif de 2 000 euros TTC,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

**AUTORISE** monsieur le maire à solliciter une subvention auprès du conseil général au titre des aides aux communes, au taux le plus élevé possible.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.  
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Docteur André GARRON.

Pour le maire absent,  
Jean-Pierre COIQUAULT  
1<sup>er</sup> adjoint

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

07 AVR. 2010  
08 AVR. 2010


